

24 janvier 2019

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 645 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de la ferme du parc Beaulieu et de ses annexes, à la création de locaux associatifs et au remplacement des serres existantes, sis rue Baulacre 3, parcelle N° 2634 du cadastre de la commune de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Rapport de M. Olivier Gurtner.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 16 octobre 2018. La commission, présidée par M. Alain de Kalbermatten, l'a étudiée lors des séances du 7 novembre 2018 et du 9 janvier 2019. Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la qualité de ses notes de séance.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 645 000 francs destiné à l'étude de la rénovation et transformation de la ferme du parc Beaulieu et de ses annexes, à la création de locaux associatifs et au remplacement des serres existantes, sis rue Baulacre 3, parcelle N° 2634 du cadastre de la commune de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 645 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Et le parc Beaulieu, avec les bâtiments concernés:



Séance du 7 novembre 2018

Audition de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

M. Meylan présente d'abord le cadre du parc Beaulieu, qui comporte plusieurs bâtiments, notamment la ferme en forme de L (comprenant des éléments datant du XVIII^e siècle), une ancienne maison de maître. En 1939, la Ville de Genève achète le site. En 2007, le SEVE libère une partie des bâtiments, mis à disposition de plusieurs associations.

L'objectif des travaux consiste à rénover l'ensemble et l'adapter tant au SEVE qu'aux associations présentes. Les mesures prévoient d'adapter les locaux aux besoins, d'améliorer le fonctionnement, de sécuriser les accès et de permettre une flexibilité des usages. De manière générale, tant l'intérieur que l'extérieur des bâtiments doivent être révisés, notamment du point de vue électrique.

Suite à un long processus de concertation, le programme a été défini afin de proposer un projet détaillé, dans une logique mixte. Pour le SEVE, il s'agit de créer des espaces adaptés (caféteria, garage, bureaux, etc.) et, pour le Collectif Beaulieu, le souhait est de créer un espace ouvert au public (accueil, buvette) et de disposer d'un cadre de production agricole efficace.

Concrètement, la ferme serait mixte, entre le SEVE et le Collectif, de même que le rempotoir, séparée en trois segments, deux séparés et un mixte, selon la période de l'année. L'idée est donc une utilisation mixte et dynamique.

Le projet prévoit la destruction des serres anciennes au profit de serres nouvelles plus efficaces et, à l'extérieur, une meilleure séparation des zones affectées au SEVE et aux associations, cela pour une meilleure sécurité.

Le coût toutes taxes comprises (TTC) de 650 000 francs du crédit prévoit une étude sur environ douze mois. M. Meylan estime à ce jour le coût total du projet à 8,2 millions de CHF (TTC).

Questions des commissaires

Si le projet semble séduisant, un commissaire du Parti libéral-radical s'étonne du montant pressenti, à savoir 8 millions. Il se demande s'il y a vraiment urgence. On lui répond que la rénovation peut attendre quelques années.

Un commissaire d'Ensemble à gauche est surpris de la présence d'un garage; on lui explique que c'est un besoin exprimé par le SEVE.

A une question d'un commissaire Verte, il est expliqué que les solutions proposées conviennent tout à fait aux associations consultées du Collectif.

A une question d'un commissaire du Parti libéral-radical, M. Meylan précise que les dégradations sur le site sont très rares et que pour l'heure de nouvelles clôtures ne sont pas prévues.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois se demande si une variante plus modeste ne serait pas possible, vu les dépenses élevées déjà consacrées pour le SEVE et les besoins exprimés par des associations de jeunes.

Sont proposées les auditions du Collectif Beaulieu et du SEVE ainsi qu'une visite du site.

Votes

L'audition du Collectif Beaulieu est acceptée par 10 oui (1 Ve, 2 S, 2 EàG, 2 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 5 non (3 LR, 2 S).

L'audition du SEVE est acceptée par 13 oui (1 Ve, 2 S, 2 EàG, 2 DC, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR) contre 2 non (S).

La visite du site de Beaulieu est acceptée par 13 oui (2 EàG, 1 DC, 4 S, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR) contre 2 non (Ve, DC).

Séance du 9 janvier 2019

Audition de M. Daniel Oertli, chef de service au SEVE, de M. Jean-Théodore Bieri, adjoint de direction au SEVE, de M^{mes} Odile Brunier (Abeilles citadines), Ivana Rudaz (Graines de ville), et de MM. Didier Arnoux (Pré-en-Bulle), Matthias Gudinchet (Les Artichauts), membres du Collectif Beaulieu

M. Oertli présente aux commissaires les différents bâtiments composant l'espace Beaulieu: orangerie, ferme, rempotoir et serres. Contrairement à un usage passé, le SEVE a décidé de concentrer ses activités sur peu de sites, plutôt qu'une multitude. Beaulieu fait partie de ceux-ci. M. Bieri rappelle que face aux besoins exprimés par le Collectif Beaulieu, le SEVE a accepté la solution de compromis présenté par le DCA.

M. Gudinchet explique le fonctionnement du Collectif: les douze associations actives au parc Beaulieu sont regroupées au sein d'une association baptisée Collectif Beaulieu. La faïtière se réjouit du projet de compromis proposé par le DCA. Quelques questions restent en suspens: pourquoi ne pas séparer clairement les activités plutôt que de créer des bâtiments mixtes, typiquement dans le rempotoir. En ce sens, le Collectif serait intéressé par l'orangerie, ce qui en ferait un lieu ouvert au public. Autrement dit, la solution convient au Collectif, même s'il se pose quelques questions. M. Didier Arnoux exprime le besoin d'un lieu de stockage pour le matériel d'animation, notamment les vélos-cargos. M^{me} Brunier se réjouit que la cohabitation avec le SEVE se passe généralement bien.

Questions

A la question d'un commissaire, M. Oertli exprime le besoin vital du site de Beaulieu pour le SEVE, étant l'un des seuls sur la rive droite. Il est ouvert à la cession de certaines surfaces, mais pas la totalité.

Un commissaire craint que l'ouverture d'un espace ouvert public implique une demande de subvention.

M. Gudinchet explique qu'un changement d'échelle, grâce au nouveau lieu, impliquera une nouvelle organisation, par exemple une buvette S'agissant des ressources, certains produits sont vendus, d'autres proposés en libre-service, par exemple aux jardins de Cocagne. Aux Artichauts, le chiffre d'affaires est de 225 000 francs pour une subvention d'environ 20 000 francs.

M. Arnoux ajoute que l'objectif est de maintenir et promouvoir des activités toute l'année, indépendamment de la météo. Il précise qu'«en été ça marche du tonnerre de Dieu».

Une commissaire se demande si le Collectif veut s'étendre ou choisir d'autres parcelles.

M^{me} Brunier exprime l'attachement du Collectif au site actuel.

A une question d'un commissaire, M^{me} Rudaz explique qu'une soixantaine de familles utilisent les jardins potagers et M. Gudinchet ajoute que 120 enfants par semaine minimum passent à Beaulieu. M. Arnoux évoque des brunchs ouverts à toute la population et des activités pour l'école voisine qui font florès.

En réponse à un commissaire, le Collectif explique qu'il est ouvert à accueillir de nouvelles activités. Les Artichauts comptent trois collaborateurs à environ 40% et Pré-en-Bulle des collaborateurs financés par la FASE. Le reste des associations du Collectif ne compte que des bénévoles.

Un commissaire croit sentir des incertitudes dans la position du Collectif vis-à-vis du projet. Ce dernier répond qu'il se sent soutenu par les autorités et par le SEVE, même s'il reste un doute sur les vélos-cargos de Pré-en-Bulle.

A une question d'un commissaire, M^{me} Brunier répond que certains doutes ne sont effectivement pas levés mais que le Collectif reste «sagement optimiste» quant à l'avancement du projet. M. Bieri ajoute qu'il s'agit bien entendu d'un crédit d'étude et que des précisions devront être apportées.

Discussion

Un commissaire du Parti libéral-radical demande l'audition de M. Pagani pour étudier plus en profondeur le budget. Un commissaire du Parti démocrate-chrétien soutient l'idée. L'audition de M. Barazzone est également proposée.

Un commissaire d'Ensemble à gauche considère qu'il faut voter ce soir. Il rappelle également que ce n'est pas le rôle de la commission des travaux et des constructions de s'occuper de la gestion des associations. Cette position est partagée par les Verts et le Parti socialiste. Un commissaire du Parti libéral-radical veut bien aller vite, mais refuse les engrenages qui obligent, par exemple de potentielles demandes de subventions. Vu la vocation sociale de certaines associations, le commissaire du Parti libéral-radical demande d'auditionner M^{me} Esther Alder. Un commissaire de l'Union démocratique du centre considère que des questions très importantes restent en suspens et va donc voter les auditions.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien retire sa proposition d'audition de M. Pagani. Il salue l'important travail des associations et votera la proposition.

Un commissaire d'Ensemble à gauche partage les craintes du Parti libéral-radical, mais pour cela il propose de visiter les chantiers et les projets terminés, plutôt que les esquisses.

Votes

Par 9 non (1 DC, 4 S, 1 Ve, 2 EàG, 1 MCG) contre 5 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC), l'audition de M^{me} Esther Alder est refusée.

Par 8 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 1 DC), la commission souhaite passer au vote de la proposition PR-1321.

Par 9 oui (4 S, 2 DC, 2 EàG, 1 Ve) contre 5 non (3 LR, 1 MCG, 1 UDC), la proposition PR-1321 est acceptée.

Le président propose une recommandation, à savoir de bien distinguer dans la proposition les coûts liés aux associations et ceux liés au SEVE.

Par 9 oui (2 S, 1 Ve, 1 MCG, 2 DC, 3 LR) et 5 abstentions (2 S, 2 EàG, 1 UDC), la recommandation est acceptée.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de bien distinguer dans la proposition les coûts liés aux associations et ceux liés au Service des espaces verts.